

PROPRETÉ, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN COURANT DE VOIRIE

Entre mairie et métropole : qui fait quoi ?

Autant de sujets de votre quotidien, autant de compétences de Toulouse Métropole, qui complètent celles de votre commune. Dans la majorité des cas, la mairie de votre commune demeure votre interlocuteur privilégié pour relayer vos demandes auprès de la Métropole.

Pour tout point relatif à



> PROPRETÉ URBAINE DE L'ESPACE PUBLIC

- Balayage manuel et mécanisé
- Collecte des corbeilles
- Signalement de dépôts sauvages



> AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

> CIRCULATION

Requêtes sécurité, circulation, stationnement, ralentisseurs, etc.

> EMPLACEMENT LIVRAISON ou PMR

Demande de création d'emplacement de livraison ou d'emplacement PMR

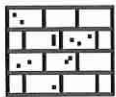
> MIROIR ROUTIER

Réglémentée, la pose d'un miroir routier n'est autorisée que face au débouché d'une voie publique équipée d'un panneau Stop. Vous pouvez toutefois installer un miroir sur domaine privé et en assurer l'entretien.



> DÉTAGAGE / DÉSAFFICHAGE

En cas de tag ou d'affichage sauvage sur vos clôtures, portes/portails ou façades en limite du domaine public, bénéficiez d'une intervention de nettoyage. Une décharge écrite autorisant les services de la Métropole à intervenir sur tous supports vous sera demandée à l'exception de Toulouse où cette décharge sera demandée que si les services la jugent nécessaire.



> INFOS TRAVAUX DE VOIRIE (chantiers en cours)

Mise en œuvre et suivi des chantiers de voirie (routes, trottoirs, signalisation – panneaux et marquage au sol)

+ d'infos chantiers :

metropole.toulouse.fr rubrique Mon quotidien/Déplacement et stationnement/Travaux-infos circulation



> ACCÈS SUR LE DOMAINE PUBLIC

> PASSAGE BATEAU

Les demandes de modification ou de création d'accès sur le domaine public doivent être accompagnées du formulaire disponible sur le site de Toulouse Métropole ou à l'accueil de votre mairie : metropole.toulouse.fr rubrique Mes démarches/Déplacements - Stationnement/Demander des travaux sur voirie



Adressez-vous à

Votre mairie

qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse métropole

Toulouse Métropole

au 0800 201 440
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Toulouse Métropole

en consultant le panneau de chantier présent sur le site des travaux ou la lettre d'information envoyée aux riverains
Concessionnaires de réseaux
(Enedis, Engie, Orange, etc.)

Toulouse Métropole

via le mail du territoire*
auquel est rattaché votre commune

Pour tout point relatif à

> SINISTRE SUR DOMAINE PUBLIC

Sinistres matériels ou corporels causés sur le domaine public (trou ou déformation sur chaussée et trottoirs, etc.)

> GESTION DES DÉCHETS

- Pour toute information concernant les collectes d'encombrants et de déchets verts metropole.toulouse.fr rubrique Mes démarches// Propreté, déchets /collecte d'encombrants, déchets verts : faire une demande
- Réclamations sur les collectes (déchets verts, encombrants, ordures ménagères, emballages et papiers à recycler)
- Demande de dotation ou de remplacement de bacs à ordures ménagères et d'emballages et papiers à recycler
- Demande de composteurs metropole.toulouse.fr rubrique Mes démarches/Propreté, déchets /Demande de composteur
- Information Déchèterie www.decoset.fr

> EAU & ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT

eaux pluviales et eaux usées

> OPÉRATEURS TÉLÉCOM

Toute demande concernant la fibre, les gaines écrasées et en règle général la téléphonie est traitée par votre opérateur.

> ÉCLAIRAGE PUBLIC

> ESPACES VERTS

> ANIMAUX MORTS OU ERRANTS

> + d'infos : www.metropole.toulouse.fr <

* Une métropole : 5 territoires - 37 communes

> Nord : territoire.nord@toulouse-metropole.fr

Aucamville, Bruguières, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac-Sur-Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory et Toulouse (quartiers Nord)

> Est : territoire.est@toulouse-metropole.fr

Aigrefeuille, Balma, Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Mondouzil, Mons, Montrabé, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens-de-Gameville et Toulouse (quartiers Est)

> Sud : territoire.sud@toulouse-metropole.fr

Cugnaux, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane et Toulouse (quartiers Sud)

> Ouest : territoire.ouest@toulouse-metropole.fr

Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Pibrac, Seilh et Toulouse (quartiers Ouest)

> Centre : territoire.centre@toulouse-metropole.fr

Toulouse (quartiers Centre)

Adressez-vous à

Votre mairie

qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse Métropole pour un suivi en lien avec les affaires juridiques de la Métropole

Toulouse Métropole

au 0800 201 440
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Eau de Toulouse Métropole

au 05 61 201 201
eaudetoulousemetropole.fr

Votre opérateur télécom

Votre mairie

seule compétente en la matière

